

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_09

Séance du 16 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9 + 2 procurations

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 09 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Guillaume DU COLOMB, Jean-Michel LAURENT, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Evelyne SUBIT ➔ procuration à Céline THEVENOUX
Mickael BABOLAT ➔ procuration à Emmanuel GINET

ABSENT : Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-Claire CARTONNET

OBJET DE LA DELIBERATION
TARIFS DES CONTROLES DES DISPOSITIFS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

VU les articles 640, 641 et 681 du Code Civil ;

VU l'article L2333-97 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L211-7 du Code de l'environnement ;

VU l'article L421-6 et les articles R 111-2, R 111-8 et R 111-15 du Règlement National de l'Urbanisme ;

VU l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique ;

VU la délibération en date du 28 mai 2021 autorisant le Maire à signer la convention avec le CABINET NICOT CONTROLE afin qu'il réalise les contrôles des installations existantes ainsi que des nouvelles installations de rétention/infiltration des eaux pluviales ainsi que leurs évacuations.

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de refacturer aux administrés les frais de contrôles des installations existantes ainsi que des nouvelles installations de rétention/infiltration des eaux pluviales selon la tarification du Cabinet NICOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE comme suit les tarifs de prestations à effet du 1^{er} avril 2024 applicables :

Maisons individuelles ou mitoyennes

Prix par maison de 1 logement	A l'unité : Prix pour 1 contrôle 1 logement
Contrôle avant travaux (1 contrôleur)	
- Sans déplacement de 1 ^{er} diagnostic	110.96 € HT
- Avec déplacement :	200.78 € HT
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	169.08 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	
Cas d'installation ayant déjà été contrôlée.	
Prix pour un bon de commande de 4 installations.	200.78 € HT
Prix pour un bon de commande à l'unité	253.62 € HT

Permis d'aménager, lotissements

Contrôle des ouvrages communs aux différents lots (Réseau d'évacuation, fossé, ouvrage de rétention)	A l'unité : Prix pour 1 contrôle 8 lots maximum
Contrôle avant travaux des ouvrages (1 contrôleur)	
- Sans déplacement de 1 ^{er} diagnostic	126.81 € HT
- Avec déplacement :	221.92 € HT
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	158.51 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	
Cas d'installation ayant déjà été contrôlée.	
Prix pour un bon de commande de 4 installations.	200.78 € HT
Prix pour un bon de commande à l'unité	253.62 € HT

Immeubles collectifs

3 à 12 logements, groupés en 1 seul bâtiment	A l'unité : Prix pour 1 contrôle 12 lots maximum
Contrôle avant travaux (1 contrôleur)	
- Sans déplacement de 1 ^{er} diagnostic	126.81 € HT
- Avec déplacement :	221.92 € HT
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	380.43 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	517.81 € HT

- Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc...) : 48.61 € HT
- Contre visite : 200.78 € HT

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.
JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

